



Le Vendredi 10 Octobre 2025

Mesdames, Messieurs, Actrices et Acteurs du sport associatif nantais. Nous vous faisons parvenir "l'Echangeons depuis chez vous" du mois d'Octobre 2025.

La saison sportive est maintenant lancée et c'est le retour des temps de rencontre et de formation. En effet, l'OMS vous invite à des temps d'échanges et d'apprentissage sur des thématiques diverses et variées.

Retrouvez dans cette newsletter, des informations sur le fonctionnement associatif sportif.

Nous vous en souhaitons bonne lecture.

A très bientôt.

L'information associative

Soir de rencontre

Les associations doivent porter une réflexion sur leur modèle socio-économique pour continuer à se développer.

L'OMS organise le Mardi 14 Octobre 2025, un Soir de rencontre sur la thématique : "Modèle économique et bonnes pratiques associatives".

Lieu : Hall d'accueil, Maison des syndicats - 8 Place de la Gare de l'État, 44200 Nantes

Horaires : 19h30-21h00, suivi d'un temps convivial.

Inscription



Les médailles de l'OMS de Nantes

Tous les ans, l'OMS de Nantes valorise l'engagement bénévole par la remise des Médailles de l'OMS au moment de l'Assemblée Générale.

Si votre club souhaite mettre en avant une personnalité, un bénévole et sa discipline, merci de prendre contact directement avec le(la) délégué(e) sportif(ve) de votre activité.

Liste des délégué(e)s OMS

Catalogue des formations 2025/2026

Le catalogue des formations OMS pour la saison 2025/2026 est désormais disponible sur notre site internet : www.oms-nantes.fr
Plus d'informations, contactez Nicolas : soutien.aux.associations@oms-nantes.fr

Catalogue des formations



Pass'Sport, une union nationale contre les restrictions d'accès !

En juin dernier, le ministère des Sports a restreint l'accès au Pass'Sport, un dispositif majeur d'aide financière à la prise de licence sportive. En cette rentrée au sein des clubs, un an après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, la décision suscite incompréhension et inquiétudes parmi les représentants du monde sportif.

Un héritage leur était promis... Un an après les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, le Pass'Sport s'érige en symbole du désenchantement des acteurs du sport français. Fin juin dernier, le ministère des Sports a bien annoncé la reconduction de ce dispositif d'aide financière à l'inscription en club sportif – avec une augmentation de son montant passant de 50 à 70 euros pour favoriser « son effet incitatif », rapportait-il alors... Mais il en a très largement modifié les conditions d'accès parmi les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire : en écartant les 6-13 ans, pour ne conserver que les jeunes de 14 à 17 ans révolus

[Lire la suite >>>](#)

Source : Associations, mode d'emploi

ASSOCIATIONS
mode d'emploi

Violences dans le sport : agir, c'est protéger. : Signal Sport

Le sport est un espace d'épanouissement, de confiance, de dépassement de soi. Mais lorsqu'il devient le terrain de violences physiques, psychologiques ou sexuelles, il trahit tout ce qu'il est censé représenter.

👉 Aujourd'hui encore, trop d'athlètes enfants, adolescents, jeunes adultes vivent dans le silence :

- insultes répétées,
- humiliations déguisées en "encadrement",
- bizutages normalisés,
- propos discriminants,
- ou même des agressions physiques ou sexuelles.

🚫 Aucun niveau sportif, aucun statut, aucun âge ne justifie qu'on reste silencieux.

🔍 Un dispositif national permet de signaler tout fait de violence dans le cadre sportif, qu'on soit victime, témoin, ou simplement informé.

📧 **Signalement confidentiel : signalement@sports.gouv.fr**

➡ Cette adresse est accessible à tous les publics : pratiquants, éducateurs, parents, dirigeants.

En tant que professionnels du sport, de l'éducation, ou du social, nous avons une responsabilité collective : Repérer, écouter, signaler, accompagner.

Parce que derrière chaque signalement, il y a une personne qui a besoin d'être protégée.

Et parfois, une vie à reconstruire.

Attention ne pas oublier :

Une nouvelle obligation d'affichage dans les salles de sport (publié le 10 juin 2025).

Les établissements d'activités physiques ou sportives (privés ou publics) auront bientôt l'obligation (**à partir du 19 Novembre 2025**) d'informer leurs clients des dispositifs de prévention, de signalement et d'accompagnement des victimes (ou des témoins) de violences ou de discrimination.

[Télécharger les affiches](#)

L'information calendaire



Samedi 22 Novembre 2025
10h00
Assemblée Générale
Maison des syndicats –
8 place de la gare de l'Etat, 44200 Nantes


Office Municipal du Sport
N A N T E S

The poster features a blue background with silhouettes of athletes in various sports: a basketball player, a tennis player, a soccer player, and a gymnast. The text is centered and bold, providing the date, time, and location of the general assembly. The OMSC Nantes logo is in the bottom left corner.

L'information bonus

Les chiffres clés de la période

SMIC horaire brut au 01.01.2025 : 11,88 €

SMIC horaire net au 01.01.2025 : 9,40 €

Convention collective Éclat (1518) :

- v1 : 7,15 € (au 01.01.2025)
- v2 : 6,73 € (au 01.01.2025)

Convention collective du Sport (3328) : 1 812 € (depuis le 01.01.2024)

Plafond de sécurité sociale 2025 :

Annuel : 47 100 € Hebdomadaire : 906 €

Trimestriel : 11 775 € Journalière : 216 €

Mensuel : 3 925 € Horaire : 29 €

Franchise Sportive URSSAF pour le sportif, entraîneur, personne qui assure des fonctions indispensables à la tenue des manifestations

Les sommes versées à l'occasion d'une manifestation sont exonérées de cotisations sociales URSSAF dans la limite de 70 % du plafond journalier de la Sécurité sociale, dans la limite de 5 manifestations par mois pour les mêmes sportifs ou personnes gravitant autour de l'activité sportive, et par organisateur.

Cette exonération ne s'applique pas aux personnels administratifs, dirigeants, administrateurs, personnel médical et paramédical, professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs; ainsi qu'aux activités exercées dans le cadre d'organismes à but lucratif et des comités d'entreprise.

Les cotisations dues au titre des sommes de toutes natures versées à des sportifs et personnes gravitant autour de l'activité sportive (billettiste, guichetier, collaborateur occasionnel, accompagnateur) et aux professeurs, moniteurs et éducateurs sportifs peuvent en outre être calculées sur une assiette forfaitaire.

Lorsque la rémunération est égale ou supérieure à 1,5 plafond de la Sécurité sociale correspondant à la durée de travail, l'assiette forfaitaire retenue pour le calcul des cotisations ne peut pas être inférieure à 70 % de cette rémunération.



Office Municipal du Sport de Nantes
25 rue de Strasbourg - 44000 Nantes
02 40 47 75 54 - contact@oms-nantes.fr
www.oms-nantes.fr

LES OFFICES DU SPORT
FÉDÉRATION NATIONALE

Merci de diffuser ces informations au sein de votre club par transfert de mail



Si vous souhaitez vous désinscrire de notre newsletter, cliquez [ici](#)